



Commission Régionale des Compétitions Jeunes et Seniors
SAISON 2019/2020

PROCÈS-VERBAL N°7

Réunion du Mardi 17 septembre 2019

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours pour les toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

DEROGATIONS – SAISON 2019/2020

de l'article 10.3 du R.S.G. de la LPIFF,

TOUS les matches de la dernière journée dans toutes les catégories doivent se dérouler le même jour et à l'heure officielle, à l'exception du CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS où cette réglementation concerne les DEUX (2) dernières journées.

En conséquence, toutes les dérogations horaires accordées en début de saison, ne seront pas valables pour tous les matches de la dernière journée, pour toutes les catégories

et les 2 dernières journées pour le Championnat Régional Seniors.

La Section demande aux clubs de prendre d'ores et déjà leurs dispositions pour s'assurer de la disponibilité de leurs installations aux dates concernées.

CHAMPIONNAT SENIORS – U18 – U17 Rég. – U16 – U15 rég. – U14
Dérogations horaires**500002 – RED STAR FC**

U14 R1 : Matches à 16h00 toute la saison – stade Bauer – SAINT OUEN
U15 Rég. : Matches à 14h00 toute la saison – stade Bauer – SAINT OUEN
U16 R1 : Matches à 12h00 toute la saison – stade Bauer – SAINT OUEN
U17 Rég. : Matches à 13h00 toute la saison – stade Bauer – SAINT OUEN
U18 R2 : Matches à 14h00 toute la saison – stade Bauer – SAINT OUEN
U20 : Matches à 16h00 toute la saison – stade Bauer – SAINT OUEN

523411 – IVRY U.S. FOOTBALL

U18 R1 : matches à 16h00 toute la saison.

563603 – EVRY F.C.**Nouvelle demande du club concernant les horaires des rencontres :**

U18 R3 - matches à 16H00 sur le stade Louis Moulin 1 toute la saison.
U16 R3 - matches à 16H00 sur le stade Louis Moulin 1 toute la saison.
U16 R2 - matches à 14H00 sur le stade Louis Moulin 1 toute la saison.
U17 Régional - matches à 12H00 sur le stade Louis Moulin 1 toute la saison.

COUPE DE FRANCE – 3ème TOUR**21820407 : MITRY MORY / LISSOIS FC du 15/09/2019**

La Commission,

Après lecture de la FMI, du rapport de l'arbitre officiel et du courriel du FC LISSOIS,
Considérant la présence de l'arbitre officiel et de l'équipe de MITRY MORY sur les installations,
Considérant l'absence de l'équipe du FC LISSOIS à l'heure du coup d'envoi,
Par ce motif,

. donne match perdu par forfait non avisé au FC LISSOIS, l'équipe de MITRY MORY est qualifiée pour le prochain tour.

21820424 : ST MICHEL SP. / CA PARIS du 15/09/2019

Courriel du CA PARIS informant d'une erreur sur le score de la rencontre.

La Commission,

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel confirmant l'erreur de saisie sur le résultat,
enregistre le score comme suit :

ST MICHEL SP. : 0 but.

CA PARIS : 11 buts.

Pensez à venir retirer vos maillots

Les clubs qui disputeront le **4ème tour de la Coupe de France les 28 et 29 Septembre prochains**, sont invités à venir retirer leurs maillots au siège de la LPIFF **et jusqu'au vendredi 27 Septembre 2019 de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.**

Se munir obligatoirement d'un courrier à en-tête du club.

COUPE DE FRANCE – 4ème TOUR

Tirage au sort du 4^{ème} tour effectué, en public, par MM. Ahmed BOUAJAJ, Secrétaire Général de la Ligue, et Jean-Claud DAIX, membre du Comité de Direction de la Ligue

La liste des matches est à consulter sur le site internet de la Ligue.

Rencontres à jouer le Dimanche 29 Septembre 2019 à 14h30

INFORMATION TERRAINS :

La Commission informe les clubs de CARRIERES SUR SEINE US, BALLAINVILLIERS AS, WISSOUS FC, FLAMBOYANTS DE VILLEPINTE qu'ils doivent **fournir un terrain de NIVEAU 5 pour leur rencontre et en informer impérativement la Commission, au plus tard le MARDI 24 SEPTEMBRE 2019.**

En l'absence de proposition de terrain de repli, la rencontre sera inversée.

Les clubs ont la possibilité de jouer leurs rencontres avant le 29 Septembre 2019, après accord écrit des deux clubs et de la Section d'Organisation des Compétitions.

(demande à effectuer via FOOTCLUBS ou par envoi de courriel sur competitions@paris-idf.fff.fr).

Terrain indisponible le 29/09/2019

Les clubs recevant ayant un problème de terrain doivent fournir **un terrain de repli pour le mardi 24 Septembre 2019. En cas de terrain indisponible, la rencontre sera inversée automatiquement.**

1/ Feuille de match informatique :

La feuille de match informatisée est à utiliser en Coupe de France.

2/ Arbitrage :

<u>4^{ème} tour de la Coupe de France</u>			
Club Receptant	Club Visiteur	Nombre d'Arbitre	Prise en charge
Dernière Division District jusqu'à Départemental 2 inclus	Dernière Division District jusqu'à Départemental 2 inclus	1 AO*	A la charge du club recevant
Dernière Division District jusqu'à Départemental 2 inclus	District Départemental 1 jusqu'à NATIONAL 2	3 AO	AC** - A la charge du club recevant 2 AA*** - A la charge des 2 clubs
District Départemental 1 jusqu'à NATIONAL 2	Dernière Division District jusqu'à NATIONAL 2	3 AO	A la charge du club recevant

*AO : Arbitre Officiel

**AC : Arbitre Central

***AA : Arbitre Assistant

Nous vous rappelons que pour les rencontres couvertes par 1 seul Arbitre Officiel, si les clubs souhaitent deux Arbitres Assistants supplémentaires, ils doivent en faire la demande auprès du service arbitrage de la Ligue. Les arbitres seront alors à la charge du club demandeur.

RAPPEL:

En cas de prolongation, un remplacement supplémentaire peut-être effectué indépendamment du fait que l'équipe ait ou non déjà effectué tous les remplacements autorisés.

22014436 : MALAKOFF USM / MONTRouGE FC du 29/09/2019

Dossier en retour de la Commission Sportive du District des Hauts de Seine ayant infligé une suspension de terrain de deux matches fermes à l'équipe Seniors 1 de MALAKOFF USM, à compter du 01/09/2019

La Commission demande au club de lui communiquer le nom et l'adresse d'un terrain de repli neutre de niveau 5 en dehors de la Ville de MALAKOFF accompagné de l'attestation du propriétaire, **au plus tard le vendredi 27 Septembre 2019 à 12h00.**

SENIORS - COUPE DE PARIS – CREDIT MUTUEL I.D.F.

Tirage au sort du 1^{er} Tour.

Ces rencontres se dérouleront sur le terrain du club premier nommé et auront lieu **le DIMANCHE 29 SEPTEMBRE 2019 à 14h30.**

ARBITRAGE:

Pour ces rencontres il sera désigné **UN (1) ARBITRE**, à la charge du club recevant

SENIORS - CHAMPIONNAT

21447276 : CHAMPIGNY 94 FC 1 / IVRY US 2 du 07/09/2019 (R2/D)

Reprise du dossier,

La Commission,

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel, de la FMI, du courriel de l'U.S. IVRY et du Parc du Tremblay,

Après réception du courriel demandé à CHAMPIGNY 94 FC,

Considérant que le match ne s'est pas déroulé en raison de l'indisponibilité des installations sportives constatées sur place le jour du match,

Par ce motif,

Reporte la rencontre à une date ultérieure.

21447286 : CHAMPIGNY 94 FC / OZOIR 77 FC du 06/10/2019 (R2/D)

Courriel du Service des Sports du Parc du Tremblay informant de la réouverture des terrains synthétiques à l'exception du numéro 7, terrain concerné par cette rencontre.

RAPPEL.

Cette rencontre étant prévue au calendrier général, la Commission invite le club à trouver un autre terrain pour jouer cette rencontre et informer la Commission si réouverture des terrains.

Elle vous indique également la possibilité d'inversion, avec l'accord de votre adversaire.

21447549 : EVRY F.C. / BAGNEUX COM 1 du 06/10/2019 (R3/B)

RAPPEL

La Commission demande au club de lui communiquer le nom et l'adresse d'un terrain de repli neutre en dehors de la Ville d'EVRY, accompagné de l'attestation du propriétaire, **au plus tard le vendredi 04 Octobre 2019 à 12h00.**

Prochaines rencontres concernées :

Prochaines rencontres concernées :

21447563 : EVRY F.C. / VINCENNOIS C.O. 2 du 03/11/2019 (R3/B)

21447578 : EVRY F.C. / LILAS F.C. 2 du 24/11/2019 (R3/B)

Si des matches de Coupes Régionales à domicile viennent s'intercaler dans ce calendrier, ils seront à prendre en compte dans la sanction.

U20 - CHAMPIONNAT**Elite 2 /A****Match 21456399 ES NANTERRE 20 / PUC 20 du 22/09/2019**

Demande de changement horaire de l'ES NANTERRE.

Ce match aura lieu à 11h30.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de l'adversaire qui doit être transmis pour le vendredi 20/09/2019 12h00 au plus tard.

Elite 2 /B**Match 21456522 CLAYE SOUILLY 20 / RFC ARGENTEUIL 20 du 08/09/2019**

1^{er} forfait non avisé du club RFC ARGENTEUIL.

Match 21456554 FC LILAS 20 / ISSY LES MOULINEAUX 20 du 17/11/2019

Demande du club FC LILAS pour avancer ce match au 10/11/2019.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de l'adversaire.

U20 – COUPE DE PARIS – CREDIT MUTUEL I.D.F.

Tirage du tour de cadrage qui aura lieu le **dimanche 29 septembre 2019** sur le terrain 1^{er} nommé.

Les tirages sont à consulter sur le site de la LPIFF (<https://paris-idf.fff.fr>)

Un arbitre officiel sera désigné à la charge du club recevant.

**U18 - COUPE GAMBARDELLA - CREDIT AGRICOLE -
- Cadrage -****21856589 : DRAVEIL FC / VILLE D'AVRAY US du 15/09/2019**

Courriel du 14/09/2019 de VILLE D'AVRAY US indiquant son forfait tardif.

La Commission,

Après lecture de la feuille de match et du rapport de l'arbitre officiel,

Considérant la présence de l'arbitre officiel et de l'équipe de DRAVEIL FC sur les installations,

Considérant l'absence de l'équipe de VILLE D'AVRAY US à l'heure du coup d'envoi,

Par ce motif,

. donne match perdu par forfait à VILLE D'AVRAY US, l'équipe de DRAVEIL FC est qualifiée pour le prochain tour.

21856591 : LEVALLOIS SC / PARISIENNE ES du 15/09/2019

La Commission,

Après lecture de la feuille de match et du rapport de l'arbitre officiel,

Considérant la présence de l'arbitre officiel et de l'équipe de LEVALLOIS SC sur les installations,

Considérant l'absence de l'équipe de l'ES PARISIENNE à l'heure du coup d'envoi,

Par ce motif,

. donne match perdu par forfait à l'ES PARISIENNE, l'équipe de LEVALLOIS SC est qualifiée pour le prochain tour.

21856586 : CHEMINOTS DE L'OUEST AS / MENU COURT AS du 15/09/2019

La Commission,

Après lecture de la feuille de match et du rapport de l'arbitre officiel,

Considérant la présence de l'arbitre officiel et de l'équipe de MENU COURT AS sur les installations,

Considérant l'absence de l'équipe des CHEMINOTS DE L'OUEST à l'heure du coup d'envoi,

Par ce motif,

. donne match perdu par forfait aux CHEMINOTS DE L'OUEST AS, l'équipe MENU COURT AS est qualifiée pour le prochain tour.

**U18 - COUPE GAMBARDILLA - CREDIT AGRICOLE -
- 1^{er} Tour -**

Tirage des matches du 1^{er} tour de la Coupe Gambardilla.

Ces rencontres auront lieu le **DIMANCHE 29 SEPTEMBRE 2019 à 14h30**, sur le terrain du club premier nommé. (**Lever de rideau entre 11h45 et 12h30**).

**EXEMPTS : GRETZ TOURNAN SC – VALLEE 78 FC – BOURG LA REINE AS – VILLEPINTE FC
et les clubs participant au CNU19 : PARIS ST GERMAIN FC – PARIS FC – TORCY P.V.M. US – JA
DRANCY.**

U18 - FEUILLES de MATCHS MANQUANTES

1^{er} Rappel

Les feuilles de matchs ci-dessous doivent nous parvenir dans les meilleurs délais sous peine de match perdu au club recevant après 2 rappels (art. 44 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.).

21451888 : POISSY AS / AC BOULOGNE BILLANCOURT du 08/09/2019 (R2/B)

21452413 : VILLEMOMBLE SP . / VERSAILLES 78 FC du 08/09/2019 (R3/D)

21452417 : MEAUX ACADEMY CS / POISSY AS 2 du 08/09/2019 (R3/D)

U18 - CHAMPIONNAT

21451635 : JEUNESSE AUBERVILLIERS / MONTFERMEIL FC du 22/09/2019 (R1)

Courriel de JEUNESSE AUBERVILLIERS et attestation de la Mairie de BOBIGNY informant du terrain de repli.

La Commission fixe cette rencontre le Dimanche 22 Septembre 2019 à 15h00, sur le Henri Wallon à BOBIGNY.

21452435 : MITRY MORY FOOT 1 / VGA ST MAUR MASC. du 06/10/2019 (R3/D)

RAPPEL

La Commission demande au club de lui communiquer le nom et l'adresse d'un terrain de repli neutre en dehors de la Ville de MITRY MORY accompagné de l'attestation du propriétaire, **au plus tard le vendredi 04 Octobre 2019 à 12h00.**

21452040 : ETAMPES FC / PALAISEAU US du 06/10/2019 (R3/A)

Courriel du FC ETAMPES et attestation de la Mairie informant de l'indisponibilité du stade Jo Bouillon jusqu'au 22/10/2019, en raison de travaux.

Cette rencontre étant prévue au calendrier général, la Commission invite le club à trouver un autre terrain pour jouer cette rencontre.

A réception des informations communiquées, la Commission statuera.

Elle vous indique également la possibilité d'inversion, avec l'accord de votre adversaire.

U17 REGIONAL - FEUILLE de MATCH MANQUANTE

1^{er} Rappel

La feuille de match ci-dessous doit nous parvenir dans les meilleurs délais sous peine de match perdu au club recevant après 2 rappels (art. 44 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.).

21453602 : PARIS CENTRE DE FORMATION / FLEURY 91 FC du 08/09/2019 (Poule B)

U17 – COUPE DE PARIS – CREDIT MUTUEL I.D.F.

Tirage au sort du Tour de Cadrage.

Ces rencontres se dérouleront **le Dimanche 13 Octobre 2019 à 14h30**, sur le terrain du club premier nommé (*visible dans la rubrique « coupes » du site internet de la LPIFF*).

ARBITRAGE:

Pour ces rencontres il sera désigné **UN (1) ARBITRE**, à la charge du club recevant.

U16 – COUPE DE PARIS – CREDIT MUTUEL I.D.F.

Tirage au sort du Tour de Cadrage.

Ces rencontres se dérouleront sur le terrain du club premier nommé et auront lieu **le DIMANCHE 29 SEPTEMBRE 2019 à 14h30** (*visible dans la rubrique « coupes » du site internet de la LPIFF*).

ARBITRAGE:

Pour ces rencontres il sera désigné **UN (1) ARBITRE**, à la charge du club recevant.

U16 - CHAMPIONNAT

21452681 : TRAPPES E.S. / DRANCY J.A. du 08/09/2019 (R2/A)

La Commission,

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel et des courriels de TRAPPES E.S.,

Après réception et lecture du rapport complémentaire de l'arbitre officiel,

Considérant que la F.M.I. n'a pas fonctionné et que le club de TRAPPES E.S. n'a pas été mesure de fournir une feuille de match papier,

Considérant que l'arbitre n'a donc pas fait disputé la rencontre,

Considérant que conformément à l'article 139 bis des Règlements Généraux de la F.F.F., le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution en cas de défaillance de la F.M.I.,

Considérant que le non déroulement du match est de la responsabilité du club de TRAPPES E.S.,

Par ces motifs,

Donne match perdu pour erreur administrative à TRAPPES E.S. pour en attribuer le gain à DRANCY J.A..

TRAPPES E.S. : 0 point – 0 but ;

DRANCY J.A. : 3 points – 0 but.

21453353 : ETAMPES FC / SENART MOISSY du 22/09/2019 (R3/D)

21453366 : ETAMPES FC / BUSSY ST GEORGES du 20/10/2019 (R3/D)

Courriel du FC ETAMPES et attestation de la Mairie informant de l'indisponibilité du stade Jo Bouillon jusqu'au 22/10/2019, en raison de travaux.

Ces rencontres étant prévues au calendrier général, la Commission invite le club à trouver un autre terrain pour jouer sa rencontre du 22 Septembre 2019, **information à communiquer au plus tard vendredi 20 Septembre 2019 à 12h00.**

A réception des informations communiquées, la Commission statuera.

Elle vous indique également la possibilité d'inversion, avec l'accord de votre adversaire.

**U15 - COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL I.D.F.
PHASE 1**

Les poules de la phase 1 de cette Coupe seront constituées le mardi 24/09/2019 :

Calendrier des rencontres :

Journée 1 : 05/10/2019

Journée 2 : 09/11/2019

Journée 3 : 18/01/2020

Journée 4 : 08/02/2020

Journée 5 : 07/03/2020

U15 Régional**Courriel de MANTOIS FC 78 – 544913**

La Commission prend note de la demande du club et décale le coup d'envoi des 4 rencontres ci-dessous à 17h30 :

21454573 MANTOIS FC 78 / GOBELINS FC du 23/11/2019

21454583 MANTOIS FC 78 / RACING CFF du 14/12/2019

21454593 MANTOIS FC 78 / PARIS ST GERMAIN FC du 01/02/2020

21454603 MANTOIS FC 78 / MONTFERMEIL FC du 14/03/2020

U14 - COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL I.D.F.**Tirage au sort du Tour de Cadrage.**

Ces rencontres se dérouleront sur le terrain du club premier nommé et auront lieu **le SAMEDI 05 OCTOBRE 2019 (visible dans la rubrique « coupes » du site internet de la LPIFF).**

EPREUVE:

Sauf dérogation accordée par la Section compétente, le coup d'envoi des rencontres est fixé à 15h30.

Dans le cas où l'équipe recevante bénéficie d'une dérogation horaire annuelle pour ses rencontres de Championnat à domicile, le coup d'envoi est fixé à l'horaire de ladite équipe dans son Championnat.

FEUILLES DE MATCH :

Utilisation de la Feuille de Match Informatique.

ARBITRAGE:

Pour ces rencontres il sera désigné **UN (1) ARBITRE**, à la charge du club recevant.

U14**21454280 CFFP 2 / LILAS FC 1 du 21/09/2019 R3/C**

La Commission prend connaissance de la demande via Footclubs du CFFP pour avancer le coup d'envoi du match à 13h30 suite aux problèmes de créneau horaire rencontrés sur ses installations.

Accord de la Commission.

C.D.M. – Dérogation horaire**527727 – SERVON F.C.**

CDM R2/B : matches à 09h00 toute la saison.

C.D.M. – COUPE DE PARIS – CREDIT MUTUEL I.D.F.

Tirage au sort du Tour de Cadrage.

Ces rencontres se dérouleront le **DIMANCHE 29 SEPTEMBRE 2019 à 9h30**, sur le terrain du club premier nommé (*visible dans la rubrique « coupes » du site internet de la LPIFF*).

ARBITRAGE:

Pour ces rencontres, il sera désigné **UN (1) arbitre**, à la charge du club recevant.

INFOS CLUBS:

En cas d'indisponibilité de terrain, le lieu de la rencontre sera inversé.

C.D.M. - CHAMPIONNAT**500710 – STE GENEVIEVE SPORTS – R2 Poule B**

Courriel de STE GENEVIEVE SP.

La Commission enregistre le forfait de cette équipe.

L'équipe C.D.M. de STE GENEVIEVE SP. est déclarée forfait général.

21448464 : SUISSE DE PARIS US / ES BRIE NORD du 15/09/2019 (R1)

Courriel du 14/09/2019 de BRIE NORD ES indiquant son forfait tardif.

La Commission,

Après lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre officiel,

Considérant la présence de l'arbitre officiel et de l'équipe des SUISSES DE PARIS sur les installations,

Considérant l'absence de l'équipe de BRIE NORD à l'heure du coup d'envoi,

Par ce motif,

. enregistre le 2^{ème} forfait non avisé de BRIE NORD ES.

SUISSE DE PARIS US (3 pts – 5 buts)

BRIE NORD ES (-1 pt – 0 but).

21448989 : ISSY LES MOULINEAUX FC / ARGENTEUIL FC du 15/09/2019 (R3/B)

La Commission,

Après lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre officiel,

Considérant la présence de l'arbitre officiel et des 2 équipes sur les installations,

Considérant que les vestiaires étaient accessibles mais qu'il n'y avait pas de clés pour leur fermeture,

Considérant qu'en l'absence du gardien du stade, l'accès au terrain était clos à l'heure du coup d'envoi,

Considérant que celui-ci s'est présenté après la clôture de la FMI,

Par ces motifs,

. reporte ce match à une date ultérieure.

21449130 : LISSOIS FC / ARPAJONNAIS du 22/09/2019 (R3/C)

Courriel du FC LISSOIS informant de son forfait.

La Commission,

. enregistre le 3^{ème} forfait avisé de LISSOIS FC sur cette rencontre entraînant le FORFAIT GENERAL de son équipe C.D.M..

ANCIENS – COUPE DE PARIS – CREDIT MUTUEL I.D.F.**Tirage au sort du Tour de Cadrage.**

Ces rencontres se dérouleront le **DIMANCHE 29 SEPTEMBRE 2019 à 9h30**, sur le terrain du club premier nommé (*visible dans la rubrique « coupes » du site internet de la LPIFF*).

ARBITRAGE:

Pour ces rencontres, il sera désigné **UN (1) arbitre**, à la charge du club recevant.

INFOS CLUBS:

En cas d'indisponibilité de terrain, le lieu de la rencontre sera inversé.

ANCIENS - CHAMPIONNAT

21450181 : LOUVECIENNES AS / PARISIS FC du 22/09/2019 (R2/A)

Courriel de LOUVECIENNES AS indiquant l'indisponibilité du terrain à cette date.

La Commission demande au club de LOUVECIENNES AS de lui fournir l'attestation de la Mairie indiquant la date d'indisponibilité de son terrain.

Cette rencontre étant prévue au calendrier général, la Commission invite le club à trouver un autre terrain pour jouer cette rencontre et informer la Commission, au plus tard vendredi 20 Septembre 2019 à 12h00.

A réception des informations communiquées, la Commission statuera.

Elle vous indique également la possibilité d'inversion, avec l'accord de votre adversaire.